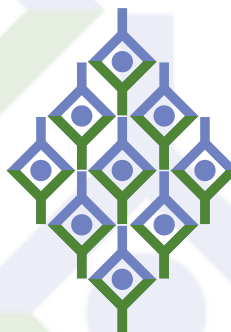


Membres du conseil du CEMCR :

M. Graham Buckingham
Mme Marla Braga
Mme Linda Casar
Mme Patsy Grant
M. Madhu Gupta
M. George Penner
M. Abdoulaye Ndiaye
M. John Jack
Mme Christina Semaniuk
M. Daniel Negussie
M. Glenn McIvor
M. KC Asagwara
Mme Zofia de Witt
M. Ezzat Ibrahim
M. Romulo Magsino
Mme Beatrice Watson
Mme Carmen Infante
Mme Rose Tilbrook
Mme Alice Fan
Mme Marusia Foster



CONSEIL ETHNOCULTUREL MANITOBAIN DE CONSULTATION ET DE REVENDICATION (CEMCR)

*Fournir des conseils au ministre responsable
du multiculturalisme sur les questions
d'ordre ethnoculturel*

*Formuler des revendications au nom de la
communauté ethnoculturelle du Manitoba*

Visitez notre site Web!

Site Web :

www.gov.mb.ca/labour/immigrate/multiculturalism/5.html

Pour communiquer avec nous :

Conseil ethnoculturel manitobain de
consultation et de revendication

Travail et Immigration Manitoba
Secrétariat des affaires multiculturelles
213, avenue Notre Dame, 4e étage
Winnipeg (Manitoba) R3B 1N3

Téléphone : 945-2339 à Winnipeg
Sans frais : 1 800 665-8332
Télécopieur : (204) 948-2323

Email: meaac@gov.mb.ca

LOI SUR LE CONSEIL ETHNOCULTUREL MANITOBAIN DE CONSULTATION ET DE REVENDICATION

La Loi sur le Conseil ethnoculturel manitobain de consultation et de revendication a été promulguée le 6 juillet 2001 afin d'établir un conseil consultatif multiculturel.

RÔLE ET MANDAT DU CONSEIL

Le rôle du Conseil ethnoculturel manitobain de consultation et de revendication est de conseiller le gouvernement sur des questions ayant une importance particulière pour la communauté ethnoculturelle. Le Conseil a pour mandat de formuler des revendications au nom de la communauté ethnoculturelle du Manitoba, de fournir des renseignements et des conseils au gouvernement et de lui faire des recommandations, par l'intermédiaire du ministre, sur toutes les questions d'ordre ethnoculturel dans la province. Ces questions incluent, entre autres, l'antiracisme, l'éducation, les droits de la personne, l'immigration, l'établissement d'immigrants ainsi que la diversité et le patrimoine culturels et linguistiques.

Après l'établissement de processus d'élection et de nomination, les membres du Conseil ont été élus et nommés en novembre 2001. De nouvelles élections et nominations se produisent tous les trois ans.

Le Conseil compte un maximum de 21 membres, dont seize sont élus par des organisations ethnoculturelles et cinq sont nommés par le gouvernement. La durée du mandat des membres est de trois ans et ceux-ci ne peuvent siéger pendant plus de deux mandats successifs.

RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS PERMANENTS

Le Conseil se réunit au moins six fois par année et tous les comités permanents se rencontrent régulièrement. Le Conseil se réunit également avec le ministre une fois tous les six mois.

COMITÉS PERMANENTS

Le Conseil a établi six comités permanents et encourage les membres de la communauté ethnoculturelle à y siéger. Les comités permanents examinent les questions soulevées par le gouvernement ou la communauté ethnoculturelle et formulent des recommandations dans les domaines suivants :

Antiracisme – examiner les questions liées aux droits de la personne, aux relations interraciales, à la diversité, à l'équité et à la discrimination.

Diversité culturelle et linguistique - recommander des réponses aux questions de diversité culturelle et linguistique et en matière de langue d'origine au sein de la communauté ethnoculturelle.

Éducation – examiner les politiques, les programmes et les exposés de position en matière d'éducation et conseiller le gouvernement au sujet des questions liées à ce domaine.

Immigration et emploi – examiner les questions liées à l'immigration et à l'emploi et conseiller le ministre à leur sujet; travailler en collaboration avec le Conseil de l'immigration du Manitoba à l'élaboration de politiques et de réponses au sujet de ces questions.

Action communautaire – aider à organiser la journée d'accueil annuelle du Conseil et à élaborer des documents d'information au sujet des politiques ethnoculturelles pour les Manitobains; travailler avec le Conseil et ses comités permanents en vue de soutenir et d'organiser des activités d'action communautaire.

Jeunesse – s'intéresser aux questions et aux priorités des jeunes; encourager la participation des jeunes dans leur collectivité ethnoculturelle respective et dans l'ensemble de la communauté.



À l'arrière : M. G. Buckingham, Mme M. Braga, Mme L. Casar, Mme P. Grant, M. M. Gupta, M. G. Penner, M. A. Ndiaye, M. J. Jack, Mme C. Semaniuk, M. D. Negussie, M. G. McIvor
À l'avant : M. K.C. Asagwara, Mme Z. de Witt, la ministre Nancy Allan, M. E. Ibrahim, M. R. Magsino, Mme B. Watson, Mme C. Infante, Mme R. Tilbrook
Absentes : Mme A. Fan, Mme M. Foster